

# DÉLIBÉRATION

Du CCAS ..... (1)

concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION  
dressé par M. Paul Richay ..... , Receveur

L'an deux mil neuf cent vingt trois ..... le Quatorze Mars ..... à 14 heures,  
la Commission administrative ..... (1) dûment convoquée, s'est réunie  
en session ordinaire, sous la présidence de M. Régis FORVILLE .....

Nombre de membres ..... (2) en exercice : 8 .....

Date de convocation du CCAS ..... (1) : 3 Mars 1923 .....

Présents : MM. Jeanin Jean, vice-président, Michel Gilles, Jules  
Fataeu, Gérard Gougen, Jeanne Patreau, Josette Lavardin, Jeanine  
HATTE .....

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

La Commission administrative ..... (1) :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 1923  
et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à  
recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux  
de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le  
Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de  
l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1923.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun  
des soldes figurant au bilan de l'exercice 1923, celui de tous les titres de recettes émis et  
celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les  
opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant .....

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 1923 au  
31 décembre 1923, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1923 en ce qui concerne les  
différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1923 par le Receveur,  
visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de  
sa part (3) ;
- Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés,  
d'exiger (3) :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Régis FORVILLE  
Pour expédition conforme :

(1) Conseil municipal, comité  
ou commission administrative.  
(2) Conseillers municipaux ou mem-  
bres.  
(3) Rayer la mention inutile.

**(1) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITÉ  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

VOTES : Coeur  Pour   
Date de convocation 31/01/2023

Séance du 14 Mars 2023 à 19h

Le (2) CA Commission Administrative réuni(e) sous la présidence de M. Grand Bourcier, vice-président délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Kévin FOUQUELLE (2) après s'être fait présenter le budget primitif du budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

PRÉSENTS = 8  
VOTANTS : 7  
POUR : 7 CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
Résultats reportés .....		17 321 144	5 404 716		5 404 716	17 321 144
Opérations de l'exercice .....	7 439 144	92 205 412	4 059 720	6 300 000	11 384 816	98 505 412
TOTAUX .....	7 439 144	109 526 556	9 464 436	6 300 000	17 769 240	55 826 556
Résultats de clôture .....		11 804 716	3 160 146		14 964 862	38 614 146
Restes à réaliser .....						
TOTAUX CUMULÉS .....	7 439 144	121 331 272	12 624 582	6 300 000	19 924 582	55 826 556
RÉSULTATS DÉFINITIFS .....		11 804 716	3 160 146		14 964 862	38 614 146

**COMPTE ANNEXE POUR .....**

LIBELLÉ	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
Résultats reportés .....						
Opérations de l'exercice .....						
TOTAUX .....						
Résultats de clôture .....						
Restes à réaliser .....						
TOTAUX CUMULÉS .....						
RÉSULTATS DÉFINITIFS .....						

(1) Rayer les mentions inutiles.  
 (2) Conseil municipal, conseil d'administration ou comité.  
 (3) Maire ou Président.  
 (4) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ».  
 Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)
---------	-------------------------	---------------------------	-------------------------	---------------------------	-------------------------	---------------------------

COMPTE ANNEXE POUR .....

Résultats reportés .....						
Opérations de l'exercice .....						
TOTAUX .....						
Résultats de clôture .....						
Restes à réaliser .....						
TOTAUX CUMULÉS .....						
RESULTATS DEFINITIFS .....						

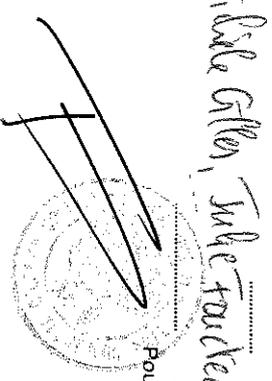
COMPTE ANNEXE POUR .....

Résultats reportés .....						
Opérations de l'exercice .....						
TOTAUX .....						
Résultats de clôture .....						
Restes à réaliser .....						
TOTAUX CUMULÉS .....						
RESULTATS DEFINITIFS .....						

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;
- 5° .....

Ont signé Au registre, des délibérations : MM. *Grand Davin, Vice-président, André Gillet, Jube Foulcœur, Jeanne HATTÉ, Jeanine ROBERT, Gérard Goussier, Serge Lavenderin*

Cachet



Pour expédition conforme,  
Le Président,

CCAS BP JUVIGNE -  
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION  
EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À  
Mme la directrice départementale des finances  
publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
M PAUL RICHOU

AVANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
DU 01/01/2022 AU 03/02/2023

Population 1477  
Nomenclature M14 CCAS CIAS  
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale .....	3
1 Bilan synthétique .....	Etat I-1 4
2 Bilan .....	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique .....	Etat I-3 13
4 Compte de résultat .....	Etat I-4 14
5 Annexe .....	18
Etats des opérations pour compte de tiers .....	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire .....	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice .....	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution .....	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits .....	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations .....	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs .....	32
1 Balance des comptes .....	Etat III-1 33
2 Situation des valeurs inactives .....	Etat III-2 42
4EME PARTIE : Page des signatures .....	43

61800 - CCAS BP JUVIGNE -

Exercice 2022

## Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	15 108,00	47 332,00	62 440,00
Titres de recette émis (b)	6 300,00	22 205,42	28 505,42
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	6 300,00	22 205,42	28 505,42
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	15 108,00	47 332,00	62 440,00
Mandats émis (f)	4 052,70	7 732,14	11 784,84
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	4 052,70	7 732,14	11 784,84
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	2 247,30	14 473,28	16 720,58
(h - d) Déficit			

61800 - CCAS BP JUVIGNE -

Exercice 2022

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-5 407,76		2 247,30		-3 160,46
Fonctionnement	33 331,44	6 000,00	14 473,28		41 804,72
<b>TOTAL I</b>	<b>27 923,68</b>	<b>6 000,00</b>	<b>16 720,58</b>		<b>38 644,26</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>27 923,68</b>	<b>6 000,00</b>	<b>16 720,58</b>		<b>38 644,26</b>

### Page des signatures

61800 - CCAS BP JUVIGNE -

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

**BRAIN Nathalie** (1023687421-0), Inspecteur des Finances Publiques A DDFIP DE LA MAYENNE, le 09/02/2023

Le comptable soussigné affirme vérifiable, sous les peines de droit, le présent compte. A MAYENNE, le 09/02/2023

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour

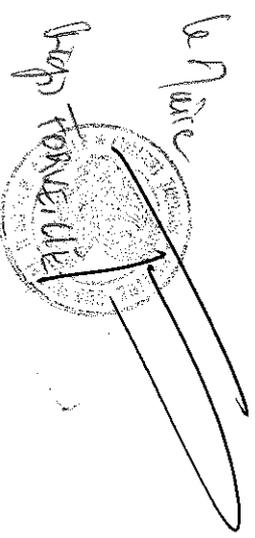
le service de CCAS BP JUVIGNE - pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

**RICHOU Paul** (10133711767-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie A , le

*Paul Richou*

*A Juvigné, le 09/02/2023*

*le Maire*



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze Mars à quatorze heures  
La commission administrative du CCAS, dûment convoqués le trois mars deux mil vingt-trois, s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de M. Régis FORVEILLE, Maire

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 8

Votant : 8

PRESENTS : MM Bruno Bouvier, vice-président, Michèle Gilles, Jeanine Hatte, Jeannine Pouteau, Josette Lavandier, Julie Foucteau et Gérard Gougeon.

ABSENTS EXCUSES : NEANT

## **Objet : Affectation résultat 2022**

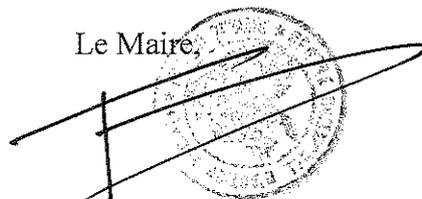
La commission décide de répartir les résultats dégagés sur le compte administratif 2022, à la clôture de l'exercice, de la façon suivante :

- Section d'investissement : cette section présente un déficit de clôture de 3.160,46 € qui sera repris au budget 2022
- Section de fonctionnement : cette section présente un excédent de clôture de 41.804,72 € qui sera affecté comme suit :
  - .Article 1068 : 4000 €
  - . Article 110 : report en fonctionnement : 37.804,72 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Régis FORVEILLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze Mars à quatorze heures  
La commission administrative du CCAS, dûment convoqués le trois mars deux mil vingt-trois, s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de M. Régis FORVEILLE, Maire

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 8

Votant : 8

PRESENTS : MM Bruno Bouvier, vice-président, Michèle Gilles, Jeanine Hatte, Jeannine Pouteau, Josette Lavandier, Julie Foucteau et Gérard Gougeon.

ABSENTS EXCUSES : NEANT

## **Objet : BUDGET 2023**

Sur rapport et proposition du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration approuve le budget 2023, arrêté comme suit :

- . Fonctionnement : dépenses= recettes = 56.805 €
- . Investissement : dépenses = recettes = 17.961 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Régis FORVEILLE

